

Délibération 1.3
COMMUNICATION SUR LE PLAN POUR UN JUSTE DROIT

Intervention de Sophie HERVE

Monsieur le Président,

La progression continue des dépenses du RSA est symptomatique de la progression constante du chômage en France et en Seine Maritime depuis 2008. Elle marque l'échec prévisible des politiques libérales mises en œuvre en France et en Europe qui, loin de relancer la machine économique, l'étouffe un peu plus chaque jour le pays.

La course à la compétitivité effrénée dans un système libéralisé d'échanges entre les états ne peut que pousser à la réduction des dépenses salariales ainsi que celles des dépenses publiques déprimant d'autant la demande, et par contre coup les carnets de commande des entreprises.

Malgré les 41 milliards de ristournes fiscales et sociales accordés aux entreprises par le pouvoir socialiste après ceux déjà octroyés sous la présidence de Nicolas Sarkozy, le chômage s'établit dorénavant à plus de 3 571 000 personnes en France, et ce, pour la seule catégorie A. Un tiers des personnes inscrites à Pôle Emploi ne perçoit actuellement aucune indemnité ou minimum social. Le poids financier du filet de survie que constitue le RSA s'accroît mécaniquement du fait de la conjoncture économique défavorable qui fait basculer une partie des privés d'emploi en fin de droits dans le dispositif.

Le nombre d'allocataire allant en s'accroissant cela ne manque pas de placer en grande difficultés les Départements gestionnaire du RSA, du fait de la compensation financière insuffisante de cette allocation par l'Etat.

Cette compensation insuffisante dénoncée de longue date par les élus communistes et leurs partenaires du Front de Gauche ont d'ailleurs conduit le Président du Département de l'Eure, Sébastien Lecornu, accompagné de son homologue des Alpes Maritimes, Eric Ciotti, à saisir le Conseil constitutionnel pour obtenir de l'Etat qu'il reverse à l'euro prêt le coût du transfert des charges en matière d'allocations universelles de solidarité.

Pour mémoire, en 2010 leurs homologues de droite élus au Département de Seine Maritime s'étaient élevés contre le recours formulé auprès du tribunal administratif par la précédente majorité départementale qui était pourtant fondé sur les mêmes motifs et arguments...

Le plan proposé ici aujourd'hui par la majorité de droite compte au nombre de ses objectifs la lutte contre le non recours aux droits sociaux. Au titre des pistes de travail, envisagées pour améliorer l'accès des bénéficiaires potentiels aux droits, figure une réflexion partenariale autour des démarches administratives ainsi que la mise en place d'actions d'information et d'accompagnement partenariales en faveur de l'accès aux droits.

Notre groupe s'accorde sur cet objectif afin de lutter plus efficacement contre la pauvreté qui ne cesse de gagner du terrain.

En effet, d'après un ouvrage publié en 2013 par l'Observatoire des non-recours aux droits et services (l'Odenore) rattaché au CNRS, le taux de non recours au RSA socle est de l'ordre de 50% en moyenne. Ce taux de non recours monte jusqu'à 68% pour le RSA activité. Ce phénomène touche également la Couverture maladie universelle ainsi que les tarifs sociaux de l'électricité, du gaz, des transports ou encore des allocations chômage. Si les économies de courts termes réalisées ainsi se chiffrent en milliards d'euros, elles génèrent néanmoins des surcoûts dans la durée pour la collectivité notamment du fait de la dégradation de l'état de santé général des plus démunis.

Il existe plusieurs formes de non recours qui s'expliquent soit par un manque d'information, soit par la complexité des démarches notamment pour le RSA activité qui confine à l'usine à gaz, soit par le contenu même de l'offre ou encore, par une inhibition des ayants droits du fait d'un discours ambiant entretenu bien volontiers par certains, de chasse à l'assistanat. Enfin, d'autres bénéficiaires potentiels n'engagent tout simplement plus aucune démarche et disparaissent ainsi de la vue des institutions. La lutte contre le non recours implique d'engager des actions en direction de ces publics au moyen de dispositif de repérage, d'où la nécessité de conserver des moyens humains importants dans le domaine des solidarités.

Ces moyens humains sont tout autant indispensables afin d'assurer le suivi et l'accompagnement des allocataires du RSA, et ce, d'autant plus que 45% d'entre eux sont aujourd'hui sans projet d'insertion sociale ou professionnelle formalisé avec le Département. Au regard de vos précédentes déclarations sur les effectifs départementaux, que vous affirmez surnuméraire, on peut craindre que cet objectif reste lettre morte faute de moyen humain suffisant pour rendre effectif l'accompagnement des allocataires.

Le 3^{ème} objectif affiché de votre plan porte sur la lutte contre la fraude aux prestations. Elle s'inscrit dans un climat ambiant de suspicion généralisée envers les bénéficiaires d'aides sociales, à l'instar des dernières dispositions prises par le Gouvernement pour renforcer le contrôle des privés d'emplois percevant des indemnités chômage pour lesquelles il serait tout de même de bon ton de rappeler qu'ils ont cotisé.

Si la lutte contre la fraude aux prestations sociales est nécessaire et indispensable afin de conserver la confiance des administrés dans la bonne utilisation des fonds publics, il convient néanmoins de rappeler quelques vérités sur l'ampleur de la fraude sociale patronale qui est éludée dans la communication, ou encore de rappeler qu'il faut parfois savoir faire preuve de compréhension face à certaines situations d'extrême détresse.

Selon un rapport de la Cour des Comptes en date de 2014 portant sur l'année 2012, la fraude patronale aux cotisations sociales s'élève à plus de 20 milliards d'euros contre 3 milliards d'euros pour la fraude aux prestations sociales. 20 milliards c'est plus que le déficit de la sécurité sociale. A cette fraude aux cotisations sociales il faut ajouter 50 milliards d'euros de fraudes fiscales patronales selon un récent rapport parlementaire.

Pour illustrer mon propos je vous rappelle que l'ensemble des conseillers départementaux a été destinataire, en mai dernier, d'un courrier de l'Assurance Maladie de Haute Normandie présentant le résultat des investigations menées en 2014 par les CPAM de la région dans le cadre de la lutte contre la fraude à l'assurance maladie.

400 fraudes pour un montant de 5 millions d'euros ont été détectées par les CPAM de la région. Si 45% des fraudes constatées ont été le fait d'assurés, 74% du montant financier total des fraudes détectées est imputable aux professionnels de santé, 11% aux établissements de santé et médico-sociaux et 15% aux assurés. Il ne s'agit pas pour notre groupe d'exempter les agissements frauduleux de certains bénéficiaires mais il convient de rappeler la responsabilité première des entreprises en terme de mises à mal des budgets de la protection sociale.

Le plan proposé se focalise seulement sur la lutte contre la fraude aux allocataires, nous vous demandons, au vu des éléments exposés précédemment, d'engager des discussions avec les pouvoirs publics concernés (URSSAF, services fiscaux, DIRECCTE...) pour lutter plus efficacement contre la fraude patronale qui malmène davantage encore les budgets sociaux. lace en université répondant à sa volonté et à sa formation.